COMPTABILITÉ - GESTION D'ENTREPRISE

Assurer la comptabilité de son entreprise de A à Z

Acquérir une autonomie dans la tenue de sa comptabilité et réaliser les travaux d'inventaire.

DURÉE	TARIF	GROUPE	FORMAT
2,5 jours 20 heures	3 000 € HT par groupe (intra)	5 participants max.	En présentiel

Objectifs

- Mettre en place une organisation comptable efficace
- Effectuer la saisie des opérations courantes
- Procéder aux travaux d'inventaire
- Effectuer la clôture d'un exercice comptable
- Contrôler et justifier ses comptes
- Editer et archiver les différents documents comptables obligatoires

Prochaine session

Dates : nous contacter

Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible →

Modalités

PRÉREQUIS
Notion de base en comptabilité

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE
Active, différenciée et expérientielle

ÉVALUATION DES ACQUIS
Évaluation continue

VALIDATION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation

Plus d'infos sur cette formation →

Programme détaillé

1 Mise en place d'une organisation comptable efficace

- Etude de l'organisation de travail actuelle : mise en évidence des difficultés organisationnelles rencontrées.
- Analyse des besoins et étude de solutions cohérentes.
- Mise en place d'un système organisationnel adapté.

2 Tenue de la comptabilité

- Obligations comptables : rappel des règles et principes comptables.
- Traiter les opérations de trésorerie :
  - Comptabiliser les encaissements et décaissements,
  - Comptabiliser les effets de commerce,
  - Traiter les impayés,
  - Procéder à un contrôle périodique des comptes de trésorerie.
- Traiter les opérations relatives à la TVA :
  - Règles en matière de TVA dans les différents secteurs d'activité : taux applicables et comptabilisation,
  - Comptabiliser les acomptes de TVA à verser (pour une CA12),
  - Procéder à la déclaration annuelle de TVA (CA12), la déclaration mensuelle (CA3).
  - Procéder au contrôle des comptes de TVA avec la déclaration,
  - Comptabiliser la déclaration annuelle de TVA : liquidation de la TVA.
- Traiter les opérations liées aux salaires :
  - Comptabiliser un bulletin de salaire,
  - Procéder aux déclarations sociales,
  - Comptabiliser les charges salariales et patronales,
  - Procéder aux points de contrôle des comptes de rémunération.
- Traiter les opérations relatives aux frais de déplacement :
  - Calculer des frais kilométriques,
  - Comptabiliser les frais kilométriques.

3 Travaux de clôture

- Obligations comptables et fiscales : appréhender le principe de connexion entre la fiscalité et la comptabilité.
- Planifier les opérations de clôture :
  - Analyse du travail à réaliser,
  - Mise en place d'une organisation méthodique.
- Réaliser la clôture des opérations d'investissement :

Suite du programme page suivante

Assurer la comptabilité de son entreprise de A à Z

- L'amortissement comptable : règles, méthodes et comptabilisation,
- Divergences entre amortissement comptable et fiscal : l'amortissement dérogatoire,
- Les mises au rebut et les cessions,
- Le tableau d'inventaire.

- Réaliser la clôture des opérations de ventes :
- Les règles de rattachement des produits à l'exercice concerné,
- Les écritures de régularisation des produits.
- Réaliser la clôture des opérations relatives aux charges de l'exercice :
  - Les règles de rattachement des charges à l'exercice concerné,
  - Les écritures de régularisation des charges et dettes d'exploitation.
- Réaliser la clôture des opérations relatives aux cotisations sociales du travailleur indépendant :
  - La comptabilisation des cotisations sociales déductibles et non déductibles,
  - Les règles de rattachement des cotisations sociales à l'exercice concerné,
  - Les écritures de régularisation des cotisations sociales.

4 Contrôler et justifier ses comptes

- Appliquer les méthodes de contrôle comptable,
- Régulariser sa comptabilité.

5 Archiver les documents comptables obligatoires

- Les journaux,
- Le grand livre,
- Les 3 balances : globale, clients et fournisseurs,
- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.